**Zeitschrift:** L'écran illustré : hebdomadaire paraissant tous les jeudis à Lausanne et

Genève

Herausgeber: L'écran illustré

**Band:** 4 (1927)

**Heft:** [22]

Artikel: La saison d'hiver au Grand-Théâtre

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-729671

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

### THÉATRE LUMEN

THEATRE LUMEN

Cette semaine, la Direction du Théâtre Lumen présente, en exclusivité pour Lausanne, la remarquable artiste Pola Negri, dans sa plus récente création, Hôtel Impérial, merveilleux film artistique et dramatique à grand spectacle. Il est des grands films comme des autres œuvres d'art qui s'imposent d'ellesmèmes à l'admiration du public. C'est le cas pour Hôtel Impérial, dont la vision de ce beau drame n'intéresse pas simplement le spectateur, elle l'émeut profondément, et le grand talent de Pola Negri surpasse tout dans cette merveilleuse production. Il est vrai que cette merveilleuse production. Il est vrai que la grande divette possède en Mrs James Hall et Georges Siegmann deux remarquables par-tenaires. Qu'est-ce donc que Hôtel Impérial? tenaires. Qu'est-ce donc que Hôtel Impérial? Mieux qu'un drame, une émouvante épopée qui se place à l'époque des guerres balkaniques modernes. Hôtel Impérial est accompagné d'une partition musicale spéciale que joue le remarquable orchestre du Théâtre Lumen, sous la direction de son chet, M. Ernest Wuilleumier. Hôtel Impérial est présenté tous les jours, en matinée à 3 h., en soirée à 8 h. 30 et le dimanche 4 décembre, en matinée à 2 h. 30 et 4 h. 30, sur l'écran du Théâtre Lumen. Malgré l'importance du spectacle, prix ordinaire des places. Rappelons enfin que Hôtel Impérial ne sera présenté que sept jours seulement à Lausanne.

#### ROYAL-BIOGRAPH

Au programme de cette semaine du Royal Biograph, deux œuvres sensationnelles: Le Roi du lasso, spiendide film d'aventures dramatiques du Far-West, avec Ken Maynard, une nouvelle révélation d'audace et de couvage et son prodisiant chaval Tara. Taut la une nouvelle révélation d'audace et de cou-rage et son prodigieux cheval Tarzan. Tout le charme pénétrant de l'Ouest, de l'aventure, de la prairie revit dans Le Roi du lasso. Cutvre encore Les surprises du Métro! une œuvre inoubliable de beauté, d'élégance, de belle or-donnance. Ce qui fait la belle couleur. inoubliable de beaute, d'elegance, de belle or-donnance. Ce qui fait la belle couleur de ce film, c'est avant tout le parfait ensemble de toutes ses parties, l'ensemble descriptif de ses scènes, la profusion de détails techniques et vrais, puis le talent des artistes. Dorothy Mac-kaill, Jack Mulhall et André Marnay forment un ensemble excellent à tous les points de vue. Les Surprises du Métro! seront, pour tous ceux qui les verront, une source de plai-sir rare et de souvenirs agréables. Nul doute qu'avec un pareil programme, la salle de la place Centrale ne refuse du monde tous les jours. Matinées à 3 h., soirées à 8 h. 30 et di-manche 4 décembre, matinée dès 2 h. 30.

CINEMA PALACE. - Napoléon, ce chefd'œuvre d'Abel Gance, a tenu d'œuvre d'Abel Vance, a tenu l'ecran durant quinze jours devant un public littéralement emballé. Dès le 2 décembre, seconde partie, soit fin de l'épopée napoléonienne: «Les amours de Napoléon», « La Campagne d'Italie», « Les Mendiants de la Gloire».

Nul doute que cette deuxième partie ne fasse faire des salles combles et vibrantes d'enthousiasme au Cinéma Palace, dont le grand orchestre continuera à ravir les spectateurs.

Dans son intérêt, le public est prié de rete-

nir ses billets à l'avance. Prix spéciaux. Location: Téléphone 24.80, de 9 h. 30 à midi et de 13 h. 30 à 22 heures.

## BOURG-INFORMATIONS

Dès aujourd'hui commence au cinéma du Bourg, de 5 h. 30 à 6 h. 30, une heure d'ac-tualité, sorte de journal animé. Le prix uni-que est fixé à 55 centimes.

GRAND THEATRE. — Jeudi 1er décembre, première représentation de: Un rayon de soleil, pièce très charmante, sentimentale et délicate par excellence, pouvant être vue par tout le monde.

— Samedi 3 décembre, à 14 h. 30, troisième

— Samedi 3 decembre, a 14 h. 30, troiseme matinée classique, avec très brillante distribution. On donnera: Le gendre de Monsieur Poirier, de Emile Augier. — La location est ouverte comme d'habitude, avec les avantages coutumiers pour les étudiants.

MAISON DU PEUPLE. — Mercredi 7 décembre, à la Maison du Peuple, concert donné par l'Orchestre de Ribaupierre, avec le concours de M<sup>me</sup> Ilona Durigo, cantatrice. — Location chez Fœtisch.

ECOLE ARTISTIQUE DE MUSIQUE. Une école Artistique de musique vient d'être fondée à Lausanne, par Mme Marguerite Fischer et Mile Marcelle Dériaz, les deux professeurs à l'Ecole de musique d'Yverdon depuis plusieurs années.

Un enseignement très consciencieux, artistique, moderne, avec auditions et examens, per met aux élèves de tous degrés de faire de réels progrès dans l'art du piano et du violon.

ne classe spéciale est réservée aux élèves désirant se vouer à la musique.

Les élèves sont donc dans les mains de pro-fesseurs supérieurs et excellents pédagogues, ayant des années d'expérience et de pratique dans l'art musical.

DISTINCTION. — M. Paulin Pouillot, le très sympathique président de la Chambre très sympathique président de la Chambre française de commerce, et agent général pour la Suisse du vermouth Cinzano, Grand-Chêne, à Lausanne, vient d'être promu, par Son Al-tesse le bey de Tunis, commandeur de l'Ordre du Nicham-Iftikhar. Nous le prions de recevoir nos plus vives félicitatio

CASINO MUNICIPAL. — Le Casino cipal de Montbenon, pendant la saison d'hiver dans laquelle nous venons d'entrer, sera le rendez-vous des membres, amis et délécués des nombreuses sociétés locales qui y donneront

leurs soirées annuelles, samedis après samedis. Sauf le lundi, tous les autres soirs le dan-cing du Casino recevra les nombreux amateurs de danses, et son bar, ouvert tous les jours, sera l'endroit recherché des personnes en sé-jour dans notre ville. Tous les dimanches sera l'endroit recherché des personnes en se-jour dans notre ville. Tous les dimanches après-midi, thé dansant au son de l'orchestre du Casino, le meilleur de Lausanne. Le Casino municipal, établissement de pre-mier ordre, est un joli but de promenade, où se donne rendez-vous le public sélect.

ORCHESTRE DE LA SUISSE ROMANDE. — Cet orchestre donnera lundi 5 décembre 1927, à 20 h. 30 très précises, au Grand Théâ-1927, a 20 li. 30 res preusses, au Grain Area tre de Lausanne, son quatrième concert d'abonnement, série A, avec le concours de Mme Lotte Léonard, cantatrice, et sous la direction de M. Ernest Ansermet. Au programme des œuvres de Bach, Haydn, Hindemith. Ce sera une belle soirée, sans aucun doute. -chez Fœtisch, et le soir à l'entrée. Location

Mme BERTHE DE VIGIER, l'inoubliable prêtresse de la Fête des Vignerons, Mª Si-mon-Kocher, soprano, M. F. Loeffel, basse, dont les succès furent retentissants à l'Expo-sition internationale de la musique de Francfort, chanteront les 10 et 11 décembre, à vey et Lausanne, aux concerts du Chœur vau-dois des instituteurs et institutrices. Ce sont ces artistes mêmes que la Commission cena désignés comme solistes pour la Fête fédérale de chant à Lausanne.

tte commission, d'autre part, a confié au du Chœur vaudois, M. H. Lang, la direction de la Messe, de Bruckner, qui sera chan-tée lors des festivités musicales de juillet 1926.

LE PETIT OPERA CLASSIQUE donnera un gala suivi d'un bal de têtes « Casanova », style vénitien, époque Louis XV au Lausanne-Palace-Hôtel, samedi 10 décembre. Vente des billets auprès du concierge du Lausanne-Palace, et chez Perrin & Cle, place Saint-François, 12.

#### La saison à Bel-Air

Elle a débuté le vendredi 28 octobre d'heureux auspices, puisqu'aussi bien M. Wolff-Petitdemange nous présente une troupe dont les éléments principaux nous sont connus offrent des garanties de talent et de métier

sont au premier plan M. Claude Marty, Ce sont au premier pian nu chaude many, dont on sera curieux d'apprécier les efforts dans ses nouvelles fonctions, et M. Ruquet, baryton applaudi déjà lors des tournées de vieilles chansons françaises, et dont le talent comple ve du nlaisant au sévère ayec facilité.

uple va du plaisant au sévère avec facilité. Du côté des dames, Mme Mary Petitdemange Du côté des dames, Mine Mary Petitdemange est assez connue, et il est superflu d'insister sur le beau métier dont elle est en possession et le goût qu'elle met à jouer et à chanter ses rôles. Par ailleurs, les Lausannois connaissent encore Yvonne Drawys, pour l'avoir entendue déjà et notamment dans son répertoire de chansons où elle excelle.

Voici, du reste le programme de la trouse.

Voici, du reste, le programme de la troupe :

Voici, du reste, le programme de la troupe : Direction-administration : M. Wolff-Petitde-mange. Onzième année.

M.M. Claude Marty, régisseur général, met-teur en scène ; Marcel Finet, second régisseur; Marion, chel-accessoiriste ; Mme Prévost, souf-fleuse ; Mme Hipp, préposée à la location ; M. Victor Mouron, caissier ; M. Ernest Porret, chel-machiniste

chef-machiniste.

Artistes: Mmes Mary Petitdemange; Foral-Yvonne Drawys; Jane Boyer; Prélys; lay; Théa Régy; Ginette Lecourt; Ger-By May, The Megy; Onlite Lecourt; Germaine Poullet; Henriette Bernard; Josett Rolly; Germaine Macari; MM. Claude Marty René Ruquet; Lucien Préher; A. Delaval Marcel Finet; H. Marion; Jean Moreau.

Chef d'orchestre : M. Noël Hemberg, du Casino de Nice.

sino de Nice.

Le répertoire: Reprises des grands succès des trois dernières années: Pas-sur-la-Bouche — Quand on est trois — Troublez-moi — Là-Haut — Phi-Phi — Ta Bouche — La Dame en rose — J'te veux.

Nouveautés: Un bon garçon — Passionnément — Trois jeunes filles nues — Pouche — Ketty boxeur — Les bleus de l'Amour — Loute — Mannequins — La Folle Nuit, et enfin: Lulu, première après Paris, de création toute récente au Théâtre Daunou.

La saison se terminera par la traditionnelle

La saison se terminera par la traditionnelle revue locale de fin d'année. Puis il y aura, comme de coutume, une petite saison de la troupe officielle du Grand Guiénol, et enfin une série de représentations d'une revue de André Turcy, suivie d'une semaine de music-hall, avec Grock et les Fratellini. Programme séduisant que nous souhaitons

voir réalisé avec goût.

## La Saison d'Hiver au Grand-Théâtre

Elle a débuté le jeudi 13 octobre par docteur Miracle, trois actes de Francis Croisset et Robert de Flers.

Tel que le répertoire est constitué et pour autant que nous en connaissons l'ensemble, le choix de M. Edouard Vierne, directeur, nous paraît d'un éclectisme de bon aloi.

Il est, en effet, singulièrement malaisé cette année de choisir. La production est certes di-verse et variée, mais la question commerciale joue les rôles de premiers plans et les privi-lèges acquis par les trusts théâtraux ne sont souvent cédés qu'au prix fort. Les embarras d'un directeur sont parfois Molièresques et si d'une part son désir ardent est de satisfaire le

d'une part son désir ardent est de satistaire le public, d'autre part, il se voit obligé de tourner autour d'un « pot » de fer qui ressemble étrangement à un coffre-fort.

Voici d'ailleurs quelques titres intéressants:

Dans les créations: La vie antérieure, pièce inédite de P. Fournier et H. Turpin; Feu d'artifice, trois actes de Chiarelli, traduction de Wister Andrés La gouvernante, pièce de Fech. tifice, trois actes de Chiarelli, traduction de Victor André ; La gouvernante, pièce de Fech-

Dans les nouveautés: Une faible femme. actes de Deval; La sonnette d'alarme actes de Maurice Hennequin et Romair Coolus ; La joie d'aimer, quatre actes de Louis Verneuil ; Un rayon de soleil, trois actes de

Verneuil; Un rayon de soleil, trois actes de José Germain et Paul Moncousin; La riposte, trois actes de Nozière; Le Docteur Miracle; Popol et Virginie, comédie enfantine de Alfred Machar; Chou-chou poids plume, trois actes de Jacques Bousquet et Alex. Madis.

Maitre Bolbec et son mari, trois actes de Louis Verneuil; Le chemin des écoliers, trois actes de André Birabeau; My Love, quatre actes de André Birabeau; My Love, quatre actes de Tristan Bernard; Le mariage de maman, de Louis Verneuil; L'amant rêvé, trois actes de Jacques Deval; enfin, La prisonnière, trois actes de Bourdet.

Dans les reprises: Les Cinq Messieurs de Francfort; La dame de chez Maxim's; Monsieur chasse.

Franciort; La dame de chez Maxim's; Monsieur chasse.

Dans les classiques: L'ami Fritz; Le médecin malgré lui; Tartule; La mégère apprivoisée; Le verre d'eau, de Scribe; Le chapeau d'un horloger, de Mme Girardin; Le gendre de Monsieur Poirier.

Dans le vaudeville: On ne roule pas Antoinette, de Hennequin et Weber; Chéri de sa concierge, de R. Praxy; Le concierge revient de suite; Un chapeau de paille, de Labiche.

La troupe: Voici oueloues noms:

La troupe : Voici quelque Direction: M. Edouard Vierne.

MM. Jacques Béranger, administrateur gémin. Jacques beranger, administrateur néral; André Rochat, régisseur général, n teur en scène; Emile Reift, deuxième ré-seur; Domenjoz, chef accessoiriste; Ed. J cottet, souffleur; Mme Pasche, préposée à location; MM. Adolphe Pasche, contrôle Léon Brunner, caissier; Henri Menoud, c

Parmi les artistes connus, citons : Mmes Lily Sand, Germaine Mattan, Georgette Copez, Lily Clairval, et MM. Fernand Sablot, An-toine Rikal, Noël Darzal, Marcel Reties, Louis Dornel, Léon May, André Rochat, Emile Reift.

Parmi les artistes nouveaux: Mmes Suzanne Golden, du Théâtre Antoine, Paris; Aimée Braine, de l'Alhambra d'Alger; Jeanne Ta-chat, du Théâtre de l'Avenue; Betty Allisson, Genève; Suzanne Doray, Lausanne; L. Auberson, Genève; et MM. Lucien Laurenson, de la Comédie Mondaine, et M. Noël Darzal, de r

## LAUSANNE

# BUFFET DE LA GARE C. F. F.

ANDRÉ OYEX

es samedis et dimanches: **Moules Marinière** et autres spécialités Menus très soignés à des prix modérés

# LAUSANNE

Un arrêté sur les cinématographes

Nous avons l'arrêté du Conseil d'Etat du 4 octoble 1927 concernant les cinématographes et les dépôts de films. Nous en détachons quelques articles particulièrement intéressants nos lecteurs

Art. 13. - La police des cinématographes s'exerce sous la surveillance du Département de justice et police, par les municipalités. Art. 14. — Sont interdits les spectacles con-traires à la morale ou à l'ordre publics, et,

notamment, ceux qui sont de nature à sug-gérer ou à provoquer des actes criminels ou

délictueux.

Les dispositions de la loi pénale sont ré-

Art. 15. — Le Département de justice et police et les municipalités sont compétents pour prononcer les interdictions prévues à l'arti-

Les cas d'interdiction doivent être commu-niqués immédiatement par les municipalités au Département de justice et police, qui prend les mesures jugées utiles.

y a recours au Conseil d'Etat.

Art. 16. - Il est interdit d'admettre aux représentations cinématographiques des enfants âgés de moins de seize ans non accompagnés de leur père, mère ou tuteur.

de leur pere, mere ou tuteur. Les communes peuvent prévoir, dans leur règlement de police, l'interdiction de certai-nes représentations cinématographiques, théâ-trales et autres, aux enfants âgés de moins de 16 ans, même accompagnés de leurs parents ou tuteurs

n cas d'infraction à ces interdictions, les nts et les personnes qui les accompagnent considérés comme contrevenants au même titre que celui qui exploite l'établissement. Sont exceptés des dispositions qui précèdent

représentations destinées spécialement

Art. 17. Les représentations destinées pécialement à la jeunesse ne peuvent avoir eu qu'avec l'approbation de la municipalité. lles doivent avoir un caractère instructif et Elles doivent avoir un caractère instructif et récréatif. Le programme en sera soumis suffi-samment à l'avance à la municipalité. Cette autorité fixe les jours et heures de ces repré-

t. 18. — Le propriétaire ou gérant d'un

Art. 18. — Le propriétaire ou gérant d'un cinématographe est tenu de soumettre à l'avance le programme de toute représentation à la municipalité pour approbation.

Art. 19. — Le Département de justice et police et la Municipalité peuvent exiger que les films leur soient soumis, par une représentation préalable, avant d'être annoncés publiquement.

Ces autorités ou leurs représentants ont en tout temps, même préventivement ou pendant

Ces autorités ou leurs représentants ont en tout temps, même préventivement ou pendant les représentations, le droit d'interdire les spectacles qui contreviendraient à l'article 41. Art. 20. — Les films doivent être soumis à l'autorité de police sous leur titre original. Lorsqu'un film est présenté au subtle constitution de la constit

l'autorité de poince sous ieur utre original. Lorsqu'un film est présenté au public sous un titre différent, le titre original doit, dans tous les cas être indiqué à l'autorité de police. Il en est de même lorsque le titre original est en langue étrangère et a été traduit.

L'arrêté règle ensuite les conditions exigées pour les appareils cinématographiques, et les cabines qui les renferment; la sécurité du pu-blic est complètement assurée. Il prévoit enfin des pénalités sévères pour les contraven-

publicité déloyale est aussi interdite ; est considérée comme telle la publicité par af-fiche ou par annonce contenant des indica-tions manifestement exagérées ou mensongères, quant à l'origine, à la nature, au contenu et à la valeur du film.

et à la valeur du film.

La taxe annuelle perçue par l'Etat pourra être de 50 fr. à 1500 fr. suivant l'importance de l'établissement, d'autre part les communes sont autorisées à percevoir encore une taxe. La patente pour les cinématographes temporaires ou ambulants est de 15 fr. à 100 fr. Des amendes sont prévues en cas de contra

Une Arménienne appréciée par S. M. la Reine d'Angleterre

M<sup>11e</sup> Hripsimé, fille de M. F. Gulbenguian, a eu la bonne idée d'offrir à la Reine d'Angleterre une broderie arménienne, brodée par elle-

La lady de la Reine la complimenta par une lettre spéciale, en ajoutant : « J'ai l'ordre de la Reine de vous remercier infiniment pour la jolie petite nappe de table travaillée par vous et que vous avez si gracieusement offert à Sa Majesté. Pour dire la vérité, selon la loi, S. M. n'accepte pas de cadeaux de personnes qu'elle ne connaît pas, mais la Reine fait avec un réel plaisir une exception dans ce cas et apprécie beaucoup la noble idée de Mile Gulbenguian dans ce geste. Elle l'apprécie surtout comme représentante du peuple arménien martyrisé. Quant à la broderie, elle est faite d'une façon admirable de linesse et de beauté, ce qui a excité la grande admiration de Sa Majesté!»

excité la grande admiration de Sa Piajeste. Nous félicitons M<sup>Ile</sup> Gulbenguian pour son joli cadeau qui représente une partie de l'« Art arménien» que chaque amateur peut trouver facilement pour un prix modeste chez nous: Aux Féeries d'Orient, à Lausanne, que tous nos lecteurs et lectrices se feront un plaisir de visiter. Ils pourront ainsi, comme S. M. la visiter. Ils pourront ainsi, comme S. M. la Reine d'Angleterre, apprécier et admirer les merveilles de l'art arménien qui en est digne à tous égards.

M. GAZARIAN LAUSANNE
GRAND-CHÊNE 1 (ST. FRANCOIS)



Importation directe de véritables Tapis, Broderies, Objets d'Art

FÊTES DE NOËL

Vous ne regretterez jamais de nous avoir rendu visite